

Terre Valserhône l'Interco
Arrivé le

26 JUIN 2025

Frangy, le 24 juin 2025



Pôle Urbanisme – Aménagement du territoire
35, Place de l'Église – 74270 Frangy
Référence : UAT-D-2025_029
Votre interlocuteur : Audrey BRIANÇON
t : 04.50.63.72.22 / urbanisme@cc-ur.fr

Monsieur le Président
Terre Valserhône
35 rue de la poste
Châtillon-en-Michaille
01200 VALSERHÔNE

Objet : Avis modification n°3 du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH)

Monsieur le Président,

Par courriel du 15 mai, vous m'avez transmis le dossier de modification n°3 de votre Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat pour avis et je vous en remercie.

Votre projet concerne plusieurs points :

- la création d'un sous-zonage UEtf pour permettre l'aménagement de terrains familiaux ;
- la réduction d'une partie de zone Ue en UAi ;
- la modification des hauteurs dans les zones 1AUA ;
- la modification du règlement écrit 1AUAm pour intégrer de nouvelles règles de hauteur maximale des constructions.

Je vous informe que la Communauté de Communes Usse et Rhône n'a pas de remarque particulière à formuler sur ce projet.

Aussi, en tant qu'établissement public de coopération intercommunale limitrophe à votre territoire, nous émettons un avis favorable concernant cette modification.

Je vous assure de mon encouragement dans la mise en œuvre de votre projet et vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Vice-Président délégué à l'Urbanisme
M. David BANANT



CC Usse et Rhône
24 place de l'Orme - 74910 Seyssel
04 50 56 15 30
accueilseyssel@cc-ur.fr